Les numéros utiles

| Mairie | 04 66 35 04 60 accueil@mairie-mus.fr |
|----------------------------|---|
| Agence Postale Communale | 04 66 51 89 72 |
| Bibliothèque | 09 77 76 12 61 |
| CCAS | 04 66 35 51 34 ccas@mairie-mus.fr |
| École | 04 66 35 47 26 06 73 90 30 94 |
| Accueil Périscolaire | 04 66 35 31 02 06 24 53 51 37 |
| CCRVV | 04 66 35 55 55 www.ccrvv.fr |
| Police Intercommunale | 04 66 53 25 51 |
| Gendarmerie d'Aimargues | 17 ou 04 66 88 00 15 |
| Enedis Urgence Électricité | 09 726 750 30 |
| Suez (Urgence) | 0 977 409 443 |











Dans ce livret

| Les horaires utiles | page 3 |
|-------------------------|---------|
| Les transports | page 4 |
| Les commerces | page 5 |
| Les associations | page 6 |
| La collecte des déchets | page 7 |
| Les infos urbanisme | page 8 |
| Les évènements | page 9 |
| L'intercommunalité | page 10 |
| L'État Civil | page 11 |
| Les numéros utiles | page 12 |

État Civil

| Où se procurer ces documents | Où s'adresser | Pièces à fournir | Coût | Observations |
|---|--|--|------------------------------|--|
| Livret de famille | Mairie du mariage remis le jour de la célébration | Duplicata à demander à la Mairie du domicile | Gratuit | |
| Extrait acte de mariage | Mairie du lieu de mariage | Indiquer date et lieu du mariage | Gratuit | Joindre enveloppe timbrée |
| Extrait acte de naissance | Mairie du lieu de naissance | Indiquer date de la naissance son état civil et celui des parents | Gratuit | Joindre enveloppe timbrée |
| Déclaration de décès | Mairie du lieu du décès | Livret de famille et certificat médical | Gratuit | Dans les 24 heures qui suivent le décès |
| Extrait acte de décès | Mairie du lieu de décès ou dernier domicile | - date du décès - nom - prénom | Gratuit | Joindre enveloppe timbrée |
| Passeport (validité 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs) | Toute mairie équipée d'une station d'enregistrement | Contacter la Mairie de votre | Payant | Prendre rendez-vous avec le service de la |
| Carte Nationale d'Identité (validité 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs) | | choix pour avoir les renseignements | (passeport) Gratuit (CNI) | mairie de votre choix |
| Autorisation de sortie de territoire | Télécharger et remplir le formulaire Cerfa n°15646*01 L'AST doit être accompagnée de la pièce d'identité du mineur et d'une pièce d'identité en cours du parent signataire | | | |
| Titre de Séjour ou Renouvellement du Titre | Consulter le site de la Préfecture du Gard | | | |



Vote

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales.

L'intercommunalité



La village de Mus est membre d'un groupement de communes auquel elle a transféré un certain nombre de ses compétences.

La communauté de communes Rhôny Vistre Vidourle (CCRVV) compte 10 communes pour une population totale de 26 000 habitants : Aigues-Vives, Aubais, Boissières, Codognan, Gallargues-Le-Montueux, Mus, Nages et Solorgues, Uchaud, Vergèze et Vestric et Candiac.

Elle a pour objet d'associer ces communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. Elle dispose de nombreuses compétences, notamment en matière de gestion des déchets, de police intercommunale, d'instruction des autorisations de construire, d'enfance et jeunesse (crèches, centres de loisirs, restauration scolaire, temps périscolaire), et de zones d'activités économiques d'intérêt communautaire.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la CCRVV: www.ccrvv.fr

Les missions de la **Police intercommunale** sont identiques aux missions dévolues aux Polices municipales. Pour Mus, elle est notre police de proximité et de service public, y compris pour la brigade de nuit, puisque nous ne disposons pas de police municipale.

La police intercommunale exerce une mission de proximité en début de soirée, notamment avec les fermetures de commerces et un contact avec la population, elle assure une mission de prévention avec des patrouilles de surveillance sur tout le territoire, jusqu'à des missions de police secours sur appels de tiers.

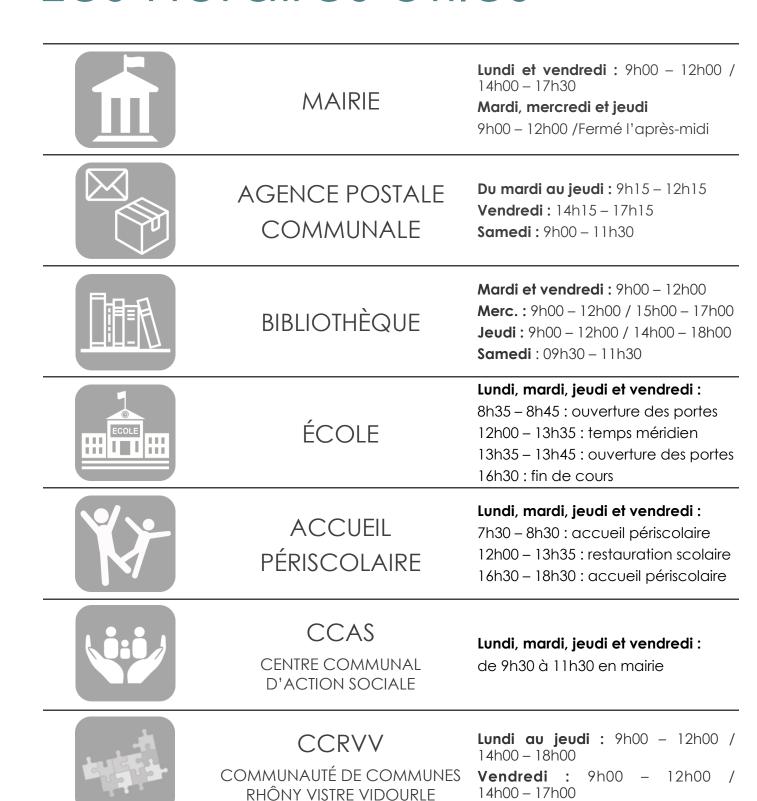
C'est aussi des opérations en commun avec la gendarmerie et les polices municipales du territoire :

- Une surveillance générale du territoire en prévention aux atteintes aux biens.
- Lors de vos départs en vacances, possibilité de vous signaler dans le cadre de l'opération « tranquillité absences ».
- Des opérations de prévention de vitesse, à l'aide de notre radar, notamment sur les entrées et traversées des villages.
- La surveillance des fêtes votives et autres festivités, sur tout le territoire.
- La surveillance accrue de la fermeture des commerces pour les fêtes de fin d'année, afin d'éviter le risque de "braquage".



Police Intercommunale 04 66 53 25 51

Les horaires utiles



Les transports





Le village dispose de **3 arrêts de bus** matérialisés sur ce plan :

Ancien Lavoir et Domaine pour les lignes 136 (régulière), 8701 et 8702 (scolaires).

Croisette pour les lignes 135 (régulière), 136 (régulière), 8701 et 8702 (scolaires).
La ligne 135 a donc un arrêt unique à la Croisette.

Retrouvez les horaires des lignes sur le site LIO, sur le site internet de la mairie.

Concernant toutes les demandes d'objets perdus ou problèmes liés aux lignes, vous pouvez consulter le site LIO (https://lio.laregion.fr/) et remplir un formulaire de réclamation ou téléphoner au service commercial LIO au 0806 80 36 60.



La gare la plus proche est la gare de Vergèze - Codognan.

Les horaires des trains sont à retrouver sur le site https://www.ter.sncf.com/occitanie

Les évènements



Les Arènes "Le Bouaou" sont situées Chemin du Champ de Mars.

Le Bouaou est le lieu où se déroulent les festivités telles que la fête votive de l'été et la fête du printemps, le 14 juillet, la kermesse de l'Association des Parents d'Élèves, le cinéma en plein air, la brocante, le carnaval et autres animations diverses, organisées par le Comité des Fêtes, la mairie et d'autres associations du village. C'est un lieu de proximité, où Mussoises et Mussois aiment se retrouver.



Fête Votive et Tradition Taurine

Mus s'anime lors de plusieurs festivités et notamment autour des traditions taurines (fête de printemps, fête nationale du 14 juillet et fête votive qui a lieu le 3ème week-end de juillet) avec les traditionnels lâchers de taureaux dans les rues vers les Arènes "Le Bouaou" (Abrivados, Bandidos et Encierros). Lors d'une promenade dans le village, vous pourrez observer des empègues (dessins au pochoir) sur les façades des maisons. Ces dessins sont réalisés par les jeunes du village dans le cadre des aubades (tradition avant la fête votive).

Abrivado

Dans les fêtes taurines, des taureaux sont lâchés d'un bout à l'autre d'une rue, encadrés par les gardians à cheval dans la tradition du travail de bétail conduit des pâturages aux arènes. Des "attrapeurs" tentent de créer une brèche dans la chaîne des chevaux pour libérer les taureaux.

Encierro

L'encierro est un lâcher de taureaux comme dans l'abrivado mais dans la tradition espagnole, sur un parcours clos.

Bandido

Dans l'abrivado, les taureaux étaient conduits des pâturages aux arènes, dans la bandido, qui signifie "l'échappée", c'est le convoyage retour des taureaux, des arènes vers les pâturages.

Empègue

L'empègue est un petit dessin réalisé au pochoir autour des portes des maisons. L'étymologie du mot est occitane, « empeguar » signifiant « coller ». Ces dessins sont réalisés par les jeunes du village, dans le cadre des aubades, qui sont une tradition des fêtes votives des pays de la Petite Camargue, des Costières et de la Vaunage.



Le festival de musique.

Le festival de Musique au Temple est également un temps fort des animations culturelles du village : plus de renseignements sur www.festivaldemus.com/

4

Les infos urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

Vous êtes tenu de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme dans la plupart des cas que prévoit le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Toutefois, pour les constructions en dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, aucune formalité n'est à prévoir.

| Documents | Travaux concernés | |
|--|---|--|
| Certificat d'urbanisme d'information (CU) | Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain | |
| Certificat d'urbanisme opérationnel (CUO) | Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation d'un projet | |
| Déclaration préalable (DP) | Travaux créant une surface de plancher de 5 à 20 m² (ex : extension, véranda, abri jardin,) | |
| | Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (ex : changement de menuiseries) | |
| | Travaux entraînant un changement de destination (ex : garage transformé en habitation) | |
| | Construction d'une piscine | |
| | Construction d'un mur ou d'une clôture | |
| | Lotissement ou division foncière non soumis à permis d'aménager. | |
| Permis de construire (PC) | Construction maison individuelle. | |
| | Travaux créant une surface de plancher supérieure à 20 m² (si le projet porte la surface à plus de 150m² le recours à un architecte est obligatoire). | |

Retrouvez ces informations, les documents et les démarches sur le site internet de la mairie : mairie-mus.fr

Les commerces



L'annuaire complet des entreprises et professionnels du village se trouve sur le site internet de la commune : www.mairie-mus.fr/



8

Les commerces qui vous accueillent!

| CAFÉ L'ÉTOILE | Bar Tabac Iundi au vendredi 7h30 - 20h30 samedi et dimanche 8h00 - 20h30 | 9 Avenue du Puits Vieux 30121 MUS Tél : 04 66 03 86 23 |
|---------------------|---|--|
| DOMAINE DE PICHERAL | Domaine Viticole dégustation et vente sur rendez-vous | 284 Rue des Airettes 30121 MUS Tél : 06 03 68 43 78 |
| GARAGE POUJOL | Entretien et réparation automobile lundi au vendredi 8h - 12h00 / 14h00 - 18h30 | 401 Rue du Pont Neuf 30121 MUS Tél : 04 66 73 73 50 |
| MA P'TITE BOULANGE | Boulangerie mardi au vendredi 7h30 - 12h30 / 16h00 - 19h00 samedi et dimanche 7h30 - 12h30 | 22 Place de la Mairie 30121 MUS Tél : 04 66 88 78 63 |
| MAELY COIFFURE | Coiffeur Iundi, mardi, jeudi vendredi 9h00 / 18h00 Samedi 9h00 / 16h00 | 5 Rue de la Poste 30121 MUS Tél : 06 15 10 79 28 |
| MARCHÉ | Marché de fruits et légumes samedi matin | Place de la mairie 30121 MUS |
| PIZZA D'AGNÈS | Camion pizzas au feu de bois jeudi soir | Place de la mairie 30121 MUS Tél : 06 79 04 06 00 |

.

Les associations



L'annuaire complet des associations du village se trouve sur le site internet de la commune : www.mairie-mus.fr/

À Mus nous avons la chance d'avoir de nombreuses associations qui œuvrent pour le village :

- Le comité des fêtes qui organise plusieurs manifestations, notamment lotos/fête votive/ journée du terroir.
- L'APE (Associations des parents d'élèves), très active et que l'on retrouve régulièrement dans les manifestations.
- Les associations de sports et de loisirs : La Gym de Mus, Mus Art Danse, L'Association Multisports Mussoise (AMSM), la Diane Mussoise, les Dentelières, la Palette Colorée, Balenpull, l'Imagerie du Rêve, qui connaissent un vif succès et permettent la pratique de plusieurs sports ou activités sur le village.
- Côté musique, Musica Domitia dont le festival est une belle réussite.
- Le « Collectif Idéal Passeurs de Dons » qui récolte, auprès des particuliers, des dons d'articles divers (habillement, vaisselle, petite déco, jouets...) et les revend à prix libre dans le magasin solidaire se trouvant sur la place de la mairie.

Rendez-vous lors du forum des associations début septembre

La collecte des déchets



Ordures ménagères et tri sélectif

Bacs verts (ordures ménagères) : mardi et samedi matin

Bacs jaunes (tri sélectif) : jeudi matin

Si le jour de collecte tombe un jour férié, les bacs sont collectés le <u>lendemain</u>.



Composteur collectif

L'aire de compostage se situe Chemin de Pascalet (sablette) à proximité de l'école.

Si vous voulez vous aussi participer à cet effort collectif pour le tri de nos bio-déchets (obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024), la commune met à votre disposition des bio-seaux pour vos déchets alimentaires (à récupérer en mairie aux horaires d'ouverture).



Déchèteries

La Communauté de Communes dispose de 4 déchèteries.

Elles vous accueillent de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 tous les iours sauf :

- AUBAIS : fermeture le mardi ainsi que le dimanche et les jours fériés
- UCHAUD : fermeture le lundi ainsi que le dimanche et les jours fériés
- VERGÈZE: fermeture le jeudi ainsi que le dimanche et les jours fériés
- VESTRIC : fermeture uniquement le dimanche et les jours fériés

Pour accéder aux déchèteries du territoire en tant que particulier ou professionnel, il est impératif de détenir la carte d'accès magnétique. Le formulaire de demande de carte est disponible sur le site de la communauté de communes : https://www.ccrvv.fr/



Déchets verts

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit.



Encombrants

Les encombrants sont collectés par les agents technique le 1^{er} mercredi du mois (en faire la demande auprès de l'accueil de la mairie à l'avance).

6